



Privé, public,
Mobilisons-nous le 22 mars !
Exigeons le maintien



L'ATTAQUE MASSIVE SUR LA RETRAITE ANTICIPÉE DOIT S'ARRÊTER : NOTRE SANTÉ N'EST PAS MOYENNABLE !



En 2010, le gouvernement a imposé un odieux chantage de la perte du départ anticipé à la retraite des infirmier-es hospitalier-es contre une légère augmentation de la rémunération (passage en catégorie A). Ces professionnels-les vont ainsi payer la reconnaissance de leur qualification qu'elles devraient avoir depuis bien longtemps !!!

Le travail sera-t-il moins pénible en catégorie A, avec 40 € de plus par mois ?

Non, au contraire ! Les sous-effectifs chroniques dus aux restrictions budgétaires ne font que dégrader les conditions de travail. Tous les indicateurs en matière de santé au travail sont au rouge. Les accidents de travail et les maladies professionnelles augmentent constamment. 1 aide-soignante sur 3 et 1 IDE sur 5 partent en retraite pour invalidité avant l'âge de 55 ans (source : caisse de retraite CNRACL), qu'en sera-t-il demain ?



Ne nous leurrons pas : aujourd'hui, c'est le tour des IDE, en 2012 des IDE spécialisées, des manipulateurs radios, des kinésithérapeutes... Plus les autres qui travaillent en horaires postés... : Aides-soignants, Auxiliaires de puériculture, Agents des services hospitaliers...

La reconnaissance de la pénibilité est l'affaire de toutes et tous et doit faire l'objet d'une mobilisation interprofessionnelle.

En 2008, la CGT a identifié des critères qui déterminent la pénibilité du travail. Ils entraînent une espérance de vie en bonne santé, inférieure à la moyenne nationale :

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Manutention et port de charges lourdes,▶ Exposition à des produits toxiques,▶ Expositions aux bruits intenses,▶ Travail alterné, décalé, | <ul style="list-style-type: none">▶ Contraintes posturales et articulaires,▶ Exposition aux poussières et fumées,▶ Rayonnements ionisants,▶ Longs déplacements fréquents, | <ul style="list-style-type: none">▶ Vibrations,▶ Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries,▶ Travail de nuit,▶ Gestes répétitifs. |
|---|--|--|

Revendiquons, avec la CGT :

- ➔ le maintien de la catégorie active ainsi que son élargissement à d'autres professions et au secteur privé qui travaillent dans les mêmes conditions,
- ➔ un réel départ anticipé pour la reconnaissance de la pénibilité : 1 an de bonification pour 4 ans d'exposition à des travaux pénibles (en durée d'assurance et en durée cotisée, d'autres professions en bénéficient déjà, comme les pompiers...)
- ➔ une réelle reconnaissance salariale de nos professions (sans un odieux chantage).



**JE VEUX VIVRE
MA RETRAITE
EN BONNE SANTÉ !**